



Cœurs de Géants
ILS VOUS ATTENDENT

Association Cœurs de Géants

Siège social : rue Roger Lucien

Les Vignes Blanches

82340 SAINT LOUP

Tél. : 06 27 17 17 72

Mail : coeursdegeants@gmail.com

CERTIFICAT DE CESSION

Merci de bien vouloir remplir tous les champs, sans quoi votre demande ne sera pas traitée.

Nous, soussigné(e)s :

Nom :

Prénom :

N°CI :

Demeurant :

Téléphone :

Mail :

Certifions avoir cédé le chien suivant à l'association Coeurs de Géants, le :

Nom du chien concerné :

Race (ou type) :

Sexe :

Date de naissance :

Numéro d'identification :

Poids actuel :

Date des derniers vaccins (CCHPLI) :

Stérilisé : oui non

Alimentation actuelle (préciser la marque si croquettes) :

Si le chien est LOF :

Numéro du pedigree :

Affixe :

Décrivez :

Son lieu de vie et de couchage :

La fréquence et durée des sorties en moyenne :

Son caractère :

Son comportement avec les autres animaux :

Son comportement avec les enfants :

Son comportement avec les adultes (hommes et femmes) :

Est-il propre : oui non pas complètement (à préciser) ?

Est-il fugueur : oui non occasionnellement (à préciser) ?

A-t-il des bases d'éducation ?

Procédure chien mordeur en cours ou antérieure : oui non ?

Si c'est le cas, merci de nous préciser dans quelles circonstances et de nous fournir le compte rendu du vétérinaire comportementaliste agréé :

Expliquez-nous en quelques mots pour quelle(s) raison(s) vous n'êtes plus en mesure de garder votre chien :

Le cédant s'engage à fournir à l'association Cœurs de Géants :

1. Un bilan de santé vétérinaire du chien à placer.
2. Le présent certificat de cession complété et signé.
3. Une copie numérique de la Carte ICAD (format A4) mise au nom de l'association Cœurs de Géants avant d'envoyer l'original à notre siège pour la mutation.
4. Une copie de la carte d'identité du propriétaire du chien.
5. Des photocopies du carnet de santé.
6. Pour sa sécurité, le chien devra être mis au nom de l'association et il y restera un minimum de 3 mois à partir du moment où il sera dans sa nouvelle famille. La publication sur internet ne paraîtra qu'une fois le chien au nom de l'association.

**LES DEMANDES D'AIDE FAÎTES AUPRÈS DE NOTRE ASSOCIATION
DEVRONT ÊTRE FINALISÉES, AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE
AUX DOSSIERS INCOMPLETS**

Par la signature de ce certificat de cession, le cédant déclare :

- l'exactitude des informations renseignées dans le questionnaire ci-dessus ;
- être habilité à disposer légalement de l'animal, du fait d'en être le propriétaire légitime (nom indiqué sur la carte I-CAD) ;
- que l'animal présenté n'a pas fait l'objet de trafic, de vol ou de poursuites judiciaires ;
- renoncer à tout droit et toute exigence relatifs à l'animal concerné ;
- ne demander aucune contrepartie financière au présent contrat.

En renvoyant ce certificat de cession, le cédant s'engage à ce que l'association Cœurs de Géants ait l'exclusivité du placement de son chien.

Fait en double exemplaire (le vôtre vous sera retourné après validation et signature),

à :

le :

Signature de la présidente de l'association :

Signature du cédant précédée de la mention « lu et approuvé » :